

316-12-2020

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES ETCHÉMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2019 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD, TENUE LE 18 décembre 2020, 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Maxime Vachon  
Siège #2 - Christian Lamontagne  
Siège #3 - Alexandre Provençal  
Siège #4 - André Loubier  
Siège #5 - Samuel Goudreau  
Siège #6 - Richard Fauchon

Est/sont absents:

Madame Janick Roy, Directrice générale adjointe, agit comme secrétaire.  
Madame Johanne Nadeau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire adjointe.

#### **CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 07 décembre 2020 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**IL EST PROPOSÉ PAR: ALEXANDRE PROVENÇAL  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** Janick Roy, Directrice générale adjointe, soit nommée secrétaire d'assemblée.

**QUE** Johanne Nadeau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, soit nommée secrétaire adjointe.

#### **ADOPTÉE**

317-12-2020

##### **1.1 - Séance à huis clos**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, lequel état d'urgence est maintenu jusqu'à nouvel ordre;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté de la Ministre de la Santé et des Services sociaux numéro 2020-004 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 qui introduit certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des

discussions entre les membres du conseil et le résultat de leur délibérations;  
**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos (et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance directement à la salle du Conseil municipal en respectant les règles de distanciation.)

**IL EST PROPOSÉ PAR : SAMUEL GOUDREAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la présente séance soit tenue à huis clos (et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer directement à la salle du Conseil municipal en respectant les règles de distanciation.);  
**QUE** la séance soit enregistrée et diffusée sur le site Internet de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**318-12-2020**

## **2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du *Code municipal du Québec*. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2021 de cette municipalité.

**CONSIDÉRANT QU'**avis public a été donné le 07 décembre.  
**CONSIDÉRANT QU'**avis de convocation a été faite à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits.

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALEXANDRE PROVEÇAL  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** tous les membres du Conseil municipal renoncent à toute autre forme de convocation pour la présente assemblée.

**ADOPTÉE**

**319-12-2020**

## **3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE SÉANCE**

**1.1 - Séance à huis clos**

**2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021 ET DU PLAN TRIENNAL  
D'IMMOBILISATION**

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

Cette séance extraordinaire étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2020 et du plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023, les membres du conseil procéderont en conséquence.

**IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ LOUBIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**ADOPTÉE**

320-12-2020

**4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021 ET DU PLAN  
TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le Conseil doit, avant le 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**ATTENDU QU'**avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a pris connaissance des prévisions des revenus et des dépenses, qu'il juge essentiels au maintien des services municipaux;

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2021 de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal, sous la cote # 4;

**ATTENDU QUE** la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Johanne Nadeau, donne un aperçu des taux de taxes selon ce que le Conseil adoptera comme budget et fait la lecture de tous les postes budgétaires:

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MAXIME VACHON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité adopte le budget de l'exercice financiers de 2021 et le plan triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2021-2022 et 2023, prévoyant:

<b>BUDGET 2021</b>	
<b>REVENUS</b>	
Taxe foncière	<b>699 121 \$</b>
Taxes sur la valeur foncière	<b>114 703 \$</b>
Tarifs municipaux	<b>185 240 \$</b>
Paiements tenant lieu de taxes	<b>24 600 \$</b>
Autres revenus	<b>1000 \$</b>
Autres services rendus	<b>23 200 \$</b>
Imposition de droits	<b>39 000 \$</b>
Intérêts	<b>2 500 \$</b>
Subventions Gouv. Et autres revenus	<b>217 900 \$</b>
Total revenus	<b>1 307 264 \$</b>

<b>DÉPENSES</b>	
Administration générale	<b>366 521 \$</b>
Sécurité publique	<b>125 870 \$</b>
Transport	<b>473 000 \$</b>
Hygiène du milieu	<b>139 055 \$</b>
Santé et bien-être	<b>2 200 \$</b>
Urbanisme et mise en valeur du territoire	<b>43 250 \$</b>
Loisirs et culture	<b>12 975 \$</b>
Activités culturelles	<b>22 050 \$</b>
Frais de financement	<b>13 700 \$</b>
Affectations et autres activités	<b>108 643 \$</b>
Total dépenses	<b>1 307 264 \$</b>
Excédent des revenus sur les dépenses	<b>0 \$</b>

<b>PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)</b>			
<b>Travaux</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Réfection rues Carrier et Principale (secteur Église)	100 000 \$		
Travaux 6 <sup>e</sup> rang	50 000 \$		
Grande-Ligne Nord			1 500 000 \$
Asphaltage rue Principale		100 000 \$	
Rechargement rangs		100 000 \$	
Réfection bureau municipal			100 000 \$
Totaux	150 000 \$	200 000 \$	1 600 000 \$

**ADOPTÉE**

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

321-12-2020

**6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

**IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD FAUCHON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la séance soit levée , il est 19 h 30.

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
Hector Provençal  
Maire

\_\_\_\_\_  
Johanne Nadeau  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Hector Provençal, maire